



## CONVENTION

### **Entre les soussignés**

Association des Amis de l'hôpital Frémur 29300 QUIMPERLE  
représentée par la Présidente, Mme Anne Coudriau  
d'une part,

Et

La VILLE DE QUIMPERLE, 29300 Quimperlé  
représentée par le Maire de Quimperlé, M. Michaël QUERNEZ  
d'autre part,

Dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2011, portant  
délégation d'attribution au maire, notamment son alinéa 2.

### **Objet de la convention**

Cette convention a pour objet le financement des travaux de restauration du lustre à  
pampilles de la chapelle St Europe (XIXe s.) appartenant à la Ville de Quimperlé, non  
protégé au titre des Monuments Historiques.

### **Il est arrêté ce qui suit :**

#### **Article 1**

La chapelle Saint-Eutrope de l'hôpital Frémur à Quimperlé, classée au titre des  
monuments historiques par arrêté du 24 mai 2004, est en cours de restauration sous  
la maîtrise d'œuvre de Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des  
monuments historiques.

Dans le cadre de cette opération, la majeure partie du mobilier a été encoffrée in situ.

Le lustre à pampilles a été démonté et mis en caisse par les services techniques de  
la Ville de Quimperlé dans l'attente d'une étude et de travaux de restauration.

L'association des Amis de l'hôpital Frémur souhaite aider la collectivité à financer la  
restauration du lustre à pampilles appartenant à la Ville de Quimperlé, non protégé  
au titre des Monuments Historiques.

En effet, avant de réinstaller le lustre à pampilles à la chapelle il est nécessaire de  
procéder à sa restauration, à son nettoyage, à sa consolidation, au remplacement

des pampilles, à son électrification aux normes actuelles et à son montage in situ dans les règles de l'art.

Le coût de restauration du lustre, s'élève à s'élève à 7 400 € HT (8 880 € TTC) et sera pris en charge suivant le plan de financement ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		%
<b>Restauration du lustre à pampilles</b>				
		Conseil Départemental du Finistère	2 590,00 €	35%
Constat, plans, nettoyage, collage et consolidation, remontage, électrification, nouvelles pampilles, rapport, déplacement et conférence	7400	Association Amis de l'hôpital Fremeur	3 330,00 €	45%
		Ville de Quimperlé	1 480,00 €	20%
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>7 400,00 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>7 400,00 €</b>	

## **Article 2**

La Ville de Quimperlé, en sa qualité de propriétaire du lustre et maître d'ouvrage de l'opération, s'engage à inscrire la totalité de la dépense au budget de la ville et à recouvrer les sommes auprès des deux partenaires concernés.

## **Article 3**

L'association des Amis de l'Hôpital Fremeur s'engage à verser à la Ville de Quimperlé la part qui lui incombe dès la fin des travaux.

Fait en deux exemplaires,

A \_\_\_\_\_, le

(signatures précédées de la mention "Lu et approuvé")

Mme Anne COUDRIAU  
Présidente de l'association des Amis de l'hôpital Fremeur

M. Michaël QUERNEZ  
Maire de la Ville de Quimperlé